

Notification 2024/027

27 novembre 2024

NOTIFICATION AUX PARTIES

APPEL À FINANCEMENT ET NOMINATIONS POUR LE GROUPE DE TRAVAIL SUR LES VAUTOURS

Cette notification concerne la Résolution 12.10(Rev.COP14) de la CMS et les Décisions 14.148, 14.49 et 14.155 *Conservation des vautours d'Afrique-Eurasie*.

Les Parties, les Signataires du MdE sur les Rapaces et les non-Parties qui sont des Etats de l'aire de répartition du Plan d'action multi-espèces pour conserver les vautours d'Afrique-Eurasie (MsAP vautours) ¹ sont priés de nommer un point focal national et un expert technique pour représenter leur pays dans le Groupe de travail intergouvernemental du MsAP vautours.

Le Secrétariat recherche un soutien financier pour l'embauche d'un coordinateur. Les Etats de l'aire de répartition pourraient apporter leur soutien et accueillir une réunion en personne du Groupe de travail intergouvernemental ou de ses Comités régionaux.

1. La Résolution 12.10 (Rev.COP14) « *Demande au Secrétariat de faciliter temporairement le maintien de l'Équipe de coordination pour les vautours jusqu'à ce qu'elle puisse faciliter l'opérationnalisation du groupe de travail mandaté sur les vautours et de ses structures associées (groupe de pilotage pour les vautours et comités régionaux de mise en œuvre proposés) et de l'équipe de coordinateurs, y compris en continuant à encourager la mobilisation, la communication, la coopération et la collaboration des parties prenantes, par des réunions et des ateliers (régionaux), sous réserve de la disponibilité des fonds* ». Le Secrétariat recherche des fonds et/ou des contributions en nature pour un coordinateur du Groupe de travail, et pour l'accueil d'une réunion régionale. Nous apprécierions de recevoir des offres de soutien avant le **27 décembre 2024**, à transmettre à l'adresse électronique suivante : CMSoffice.ea@cms.int.
2. La Décision 14.155 a) demande au Secrétariat de « *s'assurer que le Groupe de travail sur les vautours et les structures qui lui sont associées sont opérationnelles et faciliter les travaux de l'Unité de coordination sur les vautours dans l'intervalle.* », les Parties signataires du MdE rapaces et les non-Parties qui sont des États de l'aire de répartition du MsAP vautours sont priées de nommer un point focal national et un expert technique pour représenter leur pays au sein du Groupe de travail intergouvernemental d'ici le **27 décembre 2024**, en utilisant le formulaire de nomination figurant à l'annexe de la présente Notification. Les nominations doivent être envoyées à l'adresse électronique suivante : CMSoffice.ea@cms.int.

Pour de plus amples informations, veuillez consulter : umberto.galloorsi@un.org.

¹ <https://www.cms.int/raptors/en/workinggroup/multi-species-action-plan-serve-african-eurasian-vultures>

Décisions 14.148, 14.149 et 14.155 Conservation des vautours d'Afrique-Eurasie

14.148 À l'adresse des Parties, États de l'aire de répartition qui ne sont pas Parties à la Convention, OIG et ONG

Les Parties, les États de l'aire de répartition non-Parties et les parties prenantes sont encouragés à :

- a) développer des partenariats avec des initiatives anti-braconnage et des groupes de conservation préoccupés par l'empoisonnement d'autres groupes taxonomiques, notamment en développant des formations, en traduisant et en diffusant les exemples de meilleures pratiques, en partageant les protocoles et réglementations, en transférant les technologies et en promouvant l'utilisation d'outils en ligne afin de traiter les sujets spécifiques pertinents au MsAP Vautours ;
- b) s'engager activement avec l'équipe spéciale intergouvernementale sur l'énergie, les groupes de travail spéciaux de la CMS sur l'abattage, le prélèvement et le commerce illégaux d'oiseaux sauvages, et l'équipe spéciale intergouvernementale sur la suppression progressive de l'utilisation de munitions au plomb et de plombs de pêche ;
- c) participer à l'élaboration en cours de l'examen à mi-parcours du Plan d'action multi-espèces pour les vautours et prendre en considération les conclusions lors de la mise en œuvre du Plan d'action ;
- d) soutenir le prochain examen à mi-parcours du Plan d'action pour la voie de migration du Vautour moine ; et
- e) s'assurer que la mise en œuvre nationale du Plan d'action pour les vautours intègre les résultats des évaluations à mi-parcours dans leurs stratégies et plans d'action nationaux pour la diversité biologique (SPANB) (révisés)

14.149. À l'adresse des Parties, organisations intergouvernementales et non gouvernementales

Les Parties, les organisations intergouvernementales et non gouvernementales sont encouragées à fournir au Secrétariat des informations sur les activités menées en vue de la mise en œuvre du MsAP Vautours en temps opportun pour que le Secrétariat puisse faire rapport à la 15e Conférence des Parties.

14.155. À l'adresse du Secrétariat

Le Secrétariat doit :

- a) s'assurer que le Groupe de travail sur les vautours et les structures qui lui sont associées sont opérationnelles et faciliter les travaux de l'Unité de coordination sur les vautours dans l'intervalle.
- b) Assurer la liaison avec le Secrétariat de la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES) pour aider à la mise en œuvre des aspects liés au commerce du Plan d'action multi-espèces pour la conservation des vautours d'Afrique-Eurasie (MsAP Vautours) 2017-2029, en s'appuyant sur des initiatives en cours telles que la Stratégie de lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages en Afrique de l'Ouest (WASCWC) et sous réserve de la disponibilité de ressources externes ;
- c) sous réserve de la disponibilité de ressources externes, soutenir la mise en œuvre d'activités de renforcement des capacités visant à aider les États de l'aire de répartition de l'Afrique de l'Ouest à mettre en œuvre le MSAP Vautours;

- d) en collaboration avec le Secrétariat de la CITES, examiner les informations disponibles sur l'état de conservation de l'ensemble de l'aire de répartition géographique de l'espèce de vautour concernée afin de les inclure dans les rapports du Secrétariat de la CITES au Comité pour les animaux et au Comité permanent ; et
- e) sous réserve de la disponibilité de ressources externes, soutenir la mise en œuvre d'activités de renforcement des capacités visant à aider les États de l'aire de répartition à mettre en œuvre le MSAP Vautours.